

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) régissant le Site patrimonial remarquable (SPR) de Charleville-Mézières.

Le 18 février 2021.

Maîtrise d'ouvrage:

DRAC Grand Est
3 Faubourg Saint-Antoine
51037 Châlons-en-Champagne
cedex
T 03 26 70 36 75
F 03 26 70 43 71

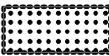
Maîtrise d'œuvre:

Toporama paysagistes
paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
www.toporama.fr

HRP Architecture
architecte du patrimoine
37, avenue de Clichy
75017 Paris
www.hrp.archi

-
-  Limite du Site Patrimonial Remarquable
 -  Limite de sous-secteur
 -  Limite de zone ou de secteur à orientations d'aménagements et de programmation (OAP)
 -  Limite de section cadastrale
 -  Limite parcellaire
 -  Contour de l'entité bâtie ou non bâtie (A, B,C... bâtiments ; a, b, c... espaces non bâtis)
 -  Immeuble ou partie d'immeuble soumis(e) à la législation relative aux Monuments Historiques
 -  Protection(s) partielle(s) au titre des Monuments Historiques de fragments d'immeuble (toiture, lucarne, escalier, décor intérieur...) ou Immeuble non bâti protégé par la législation sur les Monuments Historiques (Classé MH ou Inscrit MH)
 -  Protection de type PSMV 2 ou Type A : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver ou à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales
 -  Protection de type PSMV 1 ou Type B : Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont le réaménagement peut comporter des interventions sur la structure et/ou sur la répartition des volumes existants
 -  Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé sous conditions
 -  Construction ou partie de construction dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagements publics ou privées
 -  Modification à réaliser
 -  Composition ou ordonnance architecturale à préserver, mettre en valeur ou restituer
 -  Élément protégé au titre de son intérêt patrimonial

-
-  Espace à déblayer
 -  Emmarchement et/ou gradinage à créer
 -  Élément remarquable à créer
 -  Plantations à réaliser
 -  Alignement ou ordonnancement végétal à préserver ou à renforcer
 -  Alignement ou ordonnancement végétal à créer
 -  Arbre remarquable à préserver
 -  Arbre remarquable à planter
 -  Arbre à abattre
 -  Berge de la Meuse à végétaliser
 -  Meuse et canaux
 -  Canal de la Macérienne à redéfinir
 -  Axe de composition de l'espace à conserver
 -  Axe de composition de l'espace à créer
 -  Vue cadrée existante ou perspective à protéger et à valoriser
 -  Vue cadrée ou perspective à créer
 -  Vue panoramique existante à protéger et à valoriser
 -  Vue panoramique à créer
 -  Liaison piétonne existante à valoriser
 -  Liaison piétonne à restituer ou à créer
 -  Emplacement réservé

-
-  Mur de fortification, de soutènement, de séparation ou d'élément de clôture à conserver, restaurer ou à revaloriser
 -  Tracé supposé ou enfoui du rempart ou fortification
 -  Mur à créer
 -  Alignement de construction imposé
 -  Espace non bâti protégé au titre des Monuments Historiques (cour ou jardin)
 -  Espace non bâti à dominante minérale de grande valeur patrimoniale à conforter, à restituer ou à mettre en valeur
 -  Espace non bâti à caractère minéral à aménager/ créer ou à valoriser
 -  Espace non bâti à dominante végétale de grande valeur patrimoniale à conforter, à restituer ou à mettre en valeur
 -  Espace non bâti à caractère végétal à aménager/créer ou à valoriser
 -  Espace non bâti à caractère minéral et/ou végétal à aménager/ créer ou à valoriser
 -  Espace non bâti à caractère minéral à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
 -  Espace non bâti à caractère végétal à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
 -  Espace non bâti à caractère minéral et/ou végétal à aménager/ créer ou à valoriser après modification ou démolition d'une construction ou partie de construction
 -  Espace non bâti dont la construction, limitée, est soumise à condition
 -  Requalification lourde de l'espace